

**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION
DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES
DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**



N° 4

Objet : Parc d'activités Atlantisud : communication sur les décisions prises par le Président du Syndicat Mixte en matière de commercialisation

Le 23 juin 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Eva BELIN
- M. Jean-Marc LESPADE

Représentant la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud

- M. Pierre FROUSTEY
- Mme Aurélie BERNEDE
- M. Lionel COUTURE
- M. Mathieu DIRIBERRY
- M. Jean-François MONET

Avaient donné procuration :

- Mme Muriel LAGORCE à M. Xavier FORTINON
- M. Hervé BOUYRIE à M. Pierre FROUSTEY
- Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST à M. Lionel COUTURE

Etaient excusés :

- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Dominique COUTIERE
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Sandra TOLLIS
- M. Damien DELAVOIE
- M. André JAKUBIEC
- M. Pierre PECASTAINGS

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud : M. Christophe ARRONDEAU, Directeur de Cabinet
- Pour la SPL DOMOLANDES : M. Hervé NOYON, Directeur Général
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement et Mme Aurélie CAPDEVIELLE, Chargée d'Opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'attractivité
 - M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle « Attractivité »
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »



VU la convention de concession d'aménagement conclue le 5 août 2005 entre le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion de la zone d'activités économiques de Saint-Geours-de-Maremne et la SATEL, ensemble les avenants en date des 20 octobre 2006, 10 mars 2008, 27 juin 2012, 26 février 2013 et 6 janvier 2022,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article 3.2 modifié de la convention susvisée, le Syndicat Mixte délègue à son Président en exercice le pouvoir de donner l'accord du Syndicat Mixte sur les avant-projets d'exécution et sur le choix des cocontractants de la SATEL ainsi que des bénéficiaires des cessions de terrains,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- de prendre acte de la communication relative aux décisions de commercialisation suivantes prises par le Président du Syndicat Mixte au titre de la délégation qui lui a été confiée en vertu de la Convention publique d'aménagement susvisée :
 - **Vente au profit de la SCI IMMO 64 située au Parc d'activités Atlantisud à SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE (40230), selon les caractéristiques suivantes :**
 - Cession de deux parcelles cadastrées sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne section AP n° 141 et 143 d'une superficie totale d'environ 4 155 m²
 - Acquisition foncière en vue de la construction d'un bâtiment à usage commercial pour la vente et la location de matériel de loisirs, accessoires et entretien de véhicules, un espace bureaux et ateliers dédiés à l'entretien, la réparation de véhicules, des activités de carrosserie ainsi qu'une aire de lavage de véhicules.
 - Prix : 60,00 € HT / m²
 - Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 25 février 2025
- **Vente au profit de la SAS FLORENCE située au Lieu-dit La Vallée à SAINT FLORENCE (85140), selon les caractéristiques suivantes :**
 - Cession de deux parcelles cadastrées sur la commune de Saint-Geours-de-Maremne section AP n° 142 et 144 d'une superficie totale d'environ 845 m²
 - Acquisition foncière en vue de la réalisation de places de stationnements supplémentaires.
 - Prix : 60,00 € HT / m²
- Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 25 février 2025

Le Président du Syndicat Mixte,



Xavier FORTINON